

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 8 juillet 2016	N° 2016-463

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 8 juillet 2016	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction Gestion des déchets et propreté	N° 2016-463

Marchés Publics - Mise à disposition d'agents de sécurité sur les sites de la Direction gestion des déchets et propreté de Bordeaux Métropole - Appel d'offres ouvert - Autorisation et signature

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par le marché 140090R, notifié le 11 juillet 2014, la société ISOPRO sécurité privée a été désignée par la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015) pour assurer la mise à disposition d'agents de sécurité sur les sites exploités par la Direction gestion des déchets et propreté.

Ce marché arrivant à son terme le 15 septembre 2016, et afin d'assurer la continuité de cette prestation, les services métropolitains ont mis au point un dossier de consultation et élaboré un avis d'appel public à la concurrence.

Cette consultation s'est faite sous la forme d'un appel d'offres ouvert au niveau européen, conformément aux articles 33-3^{ème} alinéa et 57 à 59 du Code des marchés publics.

La durée du marché est d'une année, à compter du 16 septembre 2016 ou à compter de sa date de notification si celle-ci intervient postérieurement au début prévu, reconductible annuellement pour une durée maximale de 3 ans.

Il s'agit d'un marché à bons de commande conclu à prix unitaires révisables semestriellement.

Sur la durée du marché, les montants se répartissent ainsi :

- montant maximum des commandes : 6 000 000 € HT (1 500 000 € HT par an).

A l'issue de cette procédure, la Commission d'appel d'offres, réunie le 9 juin 2016, a décidé d'attribuer le marché correspondant à l'entreprise ISOPROTECT pour un montant estimé de 945 054,60 € HT (soit 1 134 065,52 € TTC).

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 011, article 6282.

En conséquence, il vous est aujourd'hui demandé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise ISOPROTECT pour un montant de 945 054,60 € HT (soit 1 134 065,52 € TTC),
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77.

VU la décision de la Commission d'appel d'offres, en date du 9 juin 2016, attribuant le marché à l'entreprise ISOPROTECT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'il convient de poursuivre cette prestation afin de permettre une continuité du service public,

Qu'afin de répondre à ce besoin, une consultation publique a été organisée,

Que par sa décision, en date du 9 juin 2016, la Commission d'appel d'offres a attribué ce marché à l'entreprise ISOPROTECT,

Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette entreprise.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise ISOPROTECT qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 945 054,60 € HT (soit 1 134 065,52 € TTC).

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement dudit marché.

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers des exercices 2016 et suivants, chapitre 011, article 6282.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 JUILLET 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 18 JUILLET 2016	Monsieur Dominique ALCALA